

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 22 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier, à 19 h 15, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 15 janvier 2019.

Présents : Mmes Delphine LALLIER, Véronique BOURGEON, Estelle MATHON, Eliane BIANCHERI, Marinette NOIR, Odile LAFITTE, MM. Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Serge BONGARD, Serge VOLLE, Patrice PEY, Jordan LEGER et André BACHELIN.

Absents excusés : Mme Geneviève REVOL, MM. Bertrand FROGET et Yann FELIX.

Pouvoir : M. Bertrand FROGET a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à M. Florent BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Odile LAFITTE.

Délibération n° 1 : Demande de subvention au Département pour le Projet de création d'un nouveau puits d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un nouveau puits d'eau potable sur la commune de Hauterives dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement BEAUR – IDEES EAUX.

Après établissement du Schéma directeur d'alimentation en eau potable, la commune a établi un planning de réalisation des travaux à engager et le nouveau forage se situe en priorité N°1.

Les Cabinets BEAUR et IDEES EAUX ont dressé un avant-projet de l'opération pour un montant estimatif de travaux de 538 178 € ht, auxquels s'ajoutent les honoraires et frais divers pour un montant total de 586 478 € ht.

Après les réunions préliminaires aux dépôts des dossiers de demandes de subventions, il semble que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ne puisse pas intervenir sur ce projet sur la base de son 11^{ème} programme d'aides.

Il est donc proposer à l'assemblée de faire une demande de DETR et de DSIL 2019 pour financer le projet selon le plan de financement ci-dessous :

DETR 2019 (taux de 25% sur un montant de dépenses plafonné de 500 000 €) = 125 000 €

DSIL 2019 (taux de 25%) = 146 619 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL (Taux 25%) = 146 619 €

A charge de la commune = 168 240 € (dont 150 000 € d'emprunt)

La commune s'engage à autofinancer le montant des subventions qu'elles n'auraient pas obtenu.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Demande de DETR et de DSIL 2019 pour le projet de nouveau puits d'eau potable

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet pour la réalisation d'un nouveau forage de production d'eau d'alimentation.

Le groupement de cabinets de maîtrise d'œuvre, Beaur et Idées Eaux, a estimé le montant de l'opération à 586 478 € ht (honoraires compris).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de subvention auprès des partenaires : CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre de l'année 2019.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Renouvellement de la convention annuelle avec Familles rurales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire la convention annuelle avec Familles rurales de Hauterives pour les conditions de financement de la compétence communale transférée à l'association pour le périscolaire notamment.

La convention fixe le montant de la subvention annuelle à l'association Familles Rurales à 13 000 € pour l'année 2019 selon le détail ci-dessous :

Soutien sur le projet associatif et la coordination générale : 1 500 €
Garderie périscolaire : 16 h par semaine sur 36 semaines= 9 000 €
Accueil journée du mercredi : 2 500 € (conditionnés à la présentation des comptes de l'association)

Versement de la subvention en 2 fois :

Février 2019 : 6 500 €

Août 2019 : 6 500 €

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Acompte sur subvention annuelle au SIVOS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte de 10 000 € sur sa participation due au SIVOS pour le coût de fonctionnement du poste de l'éducateur sportif pour l'année 2019.

En effet, le budget primitif du SIVOS sera voté fin février- début mars et le versement des participations des communes adhérentes au syndicat ne seront versées qu'après le vote du budget. Afin d'avoir de la trésorerie sur le budget du syndicat, il est nécessaire de faire une avance sur la participation communale pour le règlement du salaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Création d'un poste d'adjoint technique à 29,02 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du nombre croissant des usagers de la cantine scolaire, il convient de renforcer les effectifs du personnel du service cantine.

Il est proposé :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique à temps *non complet* à raison de 29,02 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2019.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Renouvellement du contrat d'assurance du personnel avec le CDG 26

Le Maire rappelle :

- Qu'en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **SOFAXIS**

Durée du contrat : **4 ans** (date d'effet au 01/01/2019) – maintien du taux 3 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

► **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL / garantie optionnelle :**

Risques assurés : Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

Option 1

TOUS LES RISQUES,

avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.95 %

► **Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC :**

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,30 %

Article 2 : d'accepter la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3% de la cotisation versée à CNP/SOFAXIS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 3 : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n° 7 : Délégation du droit de préemption urbain à la communauté de communes pour la ZA des Gonnets

Le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 211-1 et suivants et L 213-3,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2018 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU de la commune, délimitées au plan local d'urbanisme approuvé le 25 septembre 2018,

Considérant que selon les termes du Code de l'urbanisme, lorsque la commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale y ayant vocation, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer sa compétence en matière de droit de préemption urbain,

Vu la création et les statuts de la Communauté de communes Porte de Drômardèche,

Considérant l'intérêt pour l'établissement de coopération intercommunale d'être délégataire de l'exercice du droit de préemption urbain dans une logique de réserve foncière pour l'aménagement des zones d'activités économiques,

Le Conseil municipal,

- Décide de déléguer à la Communauté de communes Porte de DrômArdeche l'exercice du droit de préemption sur le périmètre des zones d'activités des Gonnets (zonages AUoi et UI), tel que figurant sur le plan annexé.

- La présente délibération sera transmise à M. le préfet et à M. le président de la communauté de communes.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 8 – SDED : Renforcement du réseau BT à partir du poste Les Gonnets

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Travaux de renforcement du réseau BT à partir du poste Les Gonnets par mutation de 250 à 400 kva :
2 031,78 € ht
Entièrement financés par le SDED.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Tarifs boutique Palais idéal

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs suivantes (TVA incluse), à compter du 1^{er} février 2019 :

libellé article	prix de vente ttc	
ARTISANAT		
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,00	

PORTE CLE	7,60	
CLIC CLAC	9,50	
MAGNET CAILLOU	4,20	
MOULAGE DEESSE	4,50	
MOULAGE DES	4,50	
MOULAGE ANIMAUX	4,50	
MOULAGE CHIEN	17,50	
MOULAGE GEANTS	19,50	
MOULAGE PIERRE GM	8,00	
MOULAGE PIERRE PM	4,50	
MOULAGE PALAIS	33,00	
SPIRALE	59,00	
LAMPE MUSICALE	79,00	
TABLEAU GEANTS	39,00	
ANIMAUX PATE A PAPIER	23,00	
CABANE OISEAU A FABRIQUER	9,50	
ENVELOPPE CADEAUX	5,00	
GUIRLANDE	11,50	
MARQUE PAGE PLUME	5,50	
BRACELET FANTAISIE (société martineau)	7,35	nouveau produit
<i>PORTE CLE</i>	15,00	
<i>BOUCLE D OREILLE</i>	39,00	
<i>BOUCLE D OREILLEPA</i>	25,00	
<i>PENDENTIF CORDON</i>	29,00	
<i>PENDENTIFC GEANT CORDON</i>	21,00	
<i>PENDENTIF PA CORDON PM</i>	15,00	
<i>PENDENTIF PA CORDON GM</i>	21,00	
<i>BRACELET CORDON</i>	25,00	
ENFANTS		
BOULE NEIGE	4,80	
BOULE DE NEIGE	5,90	
BOULE DE NEIGE ANIMAL	6,00	
BOUSSOLE	3,80	
MEMORY	11,00	
APPAREIL PHOTO ENFANTS	4,10	
PELUCHE chouette	13,20	
PELUCHE ecureuil	13,20	
PELUCHE lapin	13,20	
PELUCHE chauve souris	13,20	
PELUCHE tortue	13,20	
PELUCHE mouflon	13,20	
PELUCHE cheval	13,20	
JEU VIDEO	10,00	
TORCHE DYNAMO ECOTRONIC	9,50	
PORTE CLE ANIMAUX TATIRI	5,40	
PORTE CLE	2,20	
PORTE CLE SIFFLET DANI	4,60	nouveau produit
ANIMAUX QUI BOUGENT	2,80	

BOULE VOLANTE	2,00	
DROLES DE TETES	2,00	
TOUPIES	4,00	
OISEAUX SIFFLEURS	4,50	
COLORIAGE (3 modèles)	3,00	
MAQUETTE	2,50	
CAHIER DE REVERIE BICHE	9,60	
CAHIER DE REVERIE LAPIN	9,60	
CAHIER DE REVERIE LOSANGE	9,60	
AFFICHE A COLORIER	7,00	
TAMPONS AVEC ENCREUR	10,50	
LIBRAIRIE ART		
LETTRES DEGAS	9,75	
ALMANACH DES GRANDS	9,20	
REVES DE FEMMES VIRGINIA WOOLF	2,00	
QUE JE VOUS AIME QUE JE TAIME	2,00	
PETIT ALMANACH	9,20	
L HISTOIRE DE LAPIN TUR TORONI NIELE	2,80	
NOTES D UN PEINTRE MATISSE HENRI	10,50	
JE NE SAIS CE QUE JE VOIS GIACOMETTI	4,50	
L ART BRUT UN FANTASME DE DELAUAUX	13,00	
L ART D AIMER LES PLUS COLLECTIF	2,00	
LA VIE SECRETE DE SALVADOR DALI	12,50	
LE DESIR ATTRAPE PAR LA QUEUE PICASSO	6,00	
LE MUSEE IMAGINAIRE MALRAUX	13,10	
LES MOUSTACHES RADA DALI	2,00	
LETTRES A SON FRERE THEO VAN GOGH	12,90	
MALRAUX FACE AUX JEUNES	2,00	
MANIFESTES DU SURREALISME BRETON	8,30	
L INTRANQUILLE GAROUSTE	6,90	
FAIRE AVEC SES MAINS	5,10	
JOURNAL DELACROIX	3,00	
LA PEINTURE COMME POUSSIN	3,00	
CELUI QUI VIENT LE COURRIER	4,00	
LIVRET ILLUSTRÉ	4,50	
ITINERAIRE D ART SINGULIER	1,00	
REVOLTES MERVEILLEUX	25,00	
CHAISAC DUBUFFET	25,00	
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00	
ART BRUT MONNIN	15,50	
ART BRUT M THEVOZ	40,00	
L ART BRUT EMILIE CHAMPENOIS	9,00	
LE GAZOUILLIS DES ELEPHANTS	39,00	
DES FOUS ET DES HOMMES AVANT L'ART BRUT	35,00	
ATLAS France INSOLITE	34,90	
LES BATISSEURS DE L IMAGINAIRE	65,00	
GAUDI CHEVAL VIE CROISEE CHAZ.	4,00	
ART BRUT MEIZELS BROCHE	39,95	

ART BRUT MEIZELS RELIE	59,95	
ITINERAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80	
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80	
CHAZAUD GB/D	7,50	NOUVEAU
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00	
L'ERMITE DE ROTHENEUF	6,50	
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20	
NIKKI DE ST PHALLE DANS LES TRACES DE GAUDI ET DU FACTEUR CHEVAL (p chazaud)	14,00	
ITINERAIRE SPIRITUEL LEGER MATISSE CHAGALL LE CORBUSIER (p chazaud)	10,00	
L'ENIGME DE LA MANIE	16,20	
ART BRUT DANCHIN	15,90	
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00	
ARTENSION	6,90	
ART BRUT AUX ORIGINES DE LA COLLECTION	45,00	
GAUDI	9,99	
ANDRE BRETON	4,60	
LE JARDIN DES TAROTS. ACTE SUD	19,90	
BOMARZO	19,90	
GALERIE MYAWAKI	25,00	
PETIT PIERRE	17,25	
LE JARDIN DES TAROTS. ED. ULMER	32,50	
LE CORBUSIER	29,00	
GURLHIE	28,00	
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00	
BETES A MORPHOSES	18,00	
PARADIS L TRUC	19,50	
ROYAUME DE L ARTIFICE	24,50	
COLLECTION ART BRUT	24,90	
DARGER	30,30	
NEK CHAND	40,00	
LA FABULOSERIE	29,00	
ART BRUT DANS LE MONDE	33,00	
ART BRUT ABCD FLAMMARION	49,90	
LE JARDIN DES TAROTS éditions chazand	27,00	
NIKI LA REVOLTE	29,00	
BROCHURE TAROTS	15,00	
LES EXCENTRIQUES	30,50	
ALOISE	32,00	
BLACKSTOCKS	20,35	
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50	
LIVRE PRAS	35,00	
AURELIEN FROMENT TOMBEAU IDEAL DE FERDINAND CHEVAL	8,00	
DADA ART BRUT	7,90	
RICHARD GREAVES ANARCHISTES	54,00	
AQUARELLE EN DROME	19,00	
ARC EN CIEL	36,00	
GUIDE DROME DES COLLINES	13,00	
HAUTERIVES EN AQUARELLE	9,99	
GUIDE OFFICIEL	4,90	

GUIDE PATRIMOINE DROMOIS	15,00	
PIERRES DE LA DROME	22,00	
PATRIMOINE DE LA DROME	24,00	
GERTRUDE STEIN	27,00	
DVD PALAIS PREVOST	15,00	
DVD BRUNIUS	20,00	
DVD NIKI	19,90	
CD OBSESSIONISTE	9,95	
LIVRES ENFANTS		
JE SUIS UN ARTISTE	13,70	
LE GEANT QUI REVAIT ELAN VERT	14,95	
LE PETIT CHEVAL BLEU ELAN VERT	14,20	
Z'ANIMAUX BIZ'ART ELAN VERT	14,20	
ARCHITECTURES D'ART BRUT	13,00	
ART BRUT CHAT MUSEE	14,40	
ART SANS SAVOIR	18,00	
BD PALAIS	11,50	
BESTIOLES D'ART BRUT	11,20	
COLORIAGE JC de CASTELBAJAC	12,20	
COLORI'ART ELAN VERT	13,50	
CRÉE AVEC TES MAINS ET PIEDS	13,95	
DUBUFFET PALETTE	18,00	
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,50	
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,70	
JE VAIS T'AVALER TOUT CRU	19,80	
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50	
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50	
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50	
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00	
MECHANT MECHANT	22,00	
MERCI FACTEUR	14,20	
MES TABLEAUX à HISTOIRES ELAN VERT	15,90	
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90	
PATATRAS	3,50	
POMPIDOU ELAN VERT	14,20	
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00	
VEHICULES ART BRUT	12,00	
ZIGOTO ELAN VERT	14,20	
LIVRES PALAIS		
100 ANS 100 REGARDS	18,00	
8 MANIERES DE REVER	15,00	
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00	
CAHIER TESTAMENT	5,00	
CATALOGUE LA POSTE	7,90	
CITATIONS MUSEE PALAIS	3,50	
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50	
COMBIER D	6,50	
COMBIER GB	6,50	

ESPRIT DU LIEU FR	6,50	
ESPRIT DU LIEU GB	6,50	
ESPRIT DU LIEU NL	6,50	
HABITER UN PALAIS par JL PARANT	13,00	
ILE DE Pâques	43,60	
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00	
LECTURE ESOTERIQUE	10,00	
LIVRE BONCOMPAIN	13,60	
LIVRE BORNE	7,00	
LIVRE COURAT	36,60	
LIVRE DENIZEAU	36,00	
LIVRE MANSSET	16,75	
LIVRE PREVOST	55,00	
PAROLES D'ARTISTE	6,50	
PATRIMOINE	8,50	
PREVOST RELIE	55,00	
SABLE DES CHEMINS	16,00	
GUIDE DES MAISONS DES ILLUSTRÉS	14,00	
MAISON		
SET DE TABLE	6,60	
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,20	
MUG BESTIAIRE	8,90	
MUG NOIR	8,90	
MUG BLANC SILHOUETTE	7,00	
TASSE A CAFE	6,80	
MINI TASSE A CAFE BLANCHE SILHOUETTE	4,50	
SHOOTER	4,20	
TIRE BOUCHON CHEVAL	9,50	
DE silhouette	5,00	
DE brouette	5,00	
DE Palais décor autour	5,00	
DE Buste	5,00	
PAPETERIE		
AFFICHES DIROSA	6,50	
AFFICHES HUMAIR	6,50	
AFFICHES JC DE CASTELBAJAC	6,50	
AFFICHES KENT	6,50	
AFFICHES LATTIER	6,50	
AFFICHES N ET B	2,00	
AFFICHES NILS UDO	2,00	
AFFICHES PALAIS COULEUR	2,00	
AFFICHES PALAIS COULEUR	5,00	à supprimer
AFFICHES POULAIN	6,50	
AFFICHES PRAS	6,50	
AFFICHES RANCILLAC	6,50	
AFFICHES SANFOURCHE	6,50	
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50	

AFFICHES TITOUAN	10,00	
CARNET A5	5,00	
CARNET BESTIAIRE	2,80	
CARTES MINI VITRINE	4,80	
CARTES POSTALES	0,60	
CARTES POSTALES artistes	1,00	
CARTES POSTALES Dozier	1,00	
CARTES POSTALES enfants création	1,00	
CARTES POSTALES Niki	1,00	
CARTES POSTALES panoramiques	1,00	
CARTES POSTALES prestige	1,00	
CARTES POSTALES Titouan	1,00	
CRAYON FIN BESTIAIRE	1,80	
CRAYONS ANIMAL	6,00	
CRAYONS ANIMAL AU DETAIL	1,80	
CRAYONS ANIMAL RESINE	2,10	
CRAYONS ANIMAL SAFARI	6,00	
DESSIN CHARLELIE	20,00	
DIGIGRAPHIE	300,00	
ENVELOPPE	0,20	
GOMME ANIMAL	4,50	
GOMME OISEAU	4,50	
POT A CRAYON	3,20	
MAGNET DRAGON NIKI DE ST PHALLE	5,80	
MAGNET FACTEUR	3,80	
MAGNETS "chien"	3,80	
MAGNETS "défense" noir	3,80	
MAGNETS "défense" rouge	3,80	
MAGNETS "entrée"	3,80	
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80	
MAGNETS PHOTOS	3,80	
MAGNETS RONDS	4,80	
MARQUE PAGE	0,50	
MARQUE PAGE 3 D	12,00	
MARQUE PAGE TRENDY	6,00	
MIROIR	4,80	
POT CRAYONS	3,20	
STYLO LUMIERE	4,60	
STYLO BOULE	4,60	
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,60	
STYLO METAL	4,60	
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur	
TIMBRES France	selon tarif en vigueur	
TEXTILE		
SACS PREMIUM	6,50	
SACS SHOPPING	6,50	

TEE SHIRT ADULTES	19,90	
TEE SHIRT ENFANTS	14,90	
VENTES ADDI		
LAMPES	5,50	
MONNAIE DE PARIS	2,00	
PORTE CLE GOUTTE	4,95	
PORTE CLE ROND METAL	5,95	
PORTE MONNAIE CLE N°11	4,05	
PORTE MONNAIE CLE N°17	5,70	
PORTE MONNAIE PELUCHE	8,50	
EVENTAIL	3,80	Nouveau
BRIQUET	2,10	Nouveau
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO		
AFFICHE BEN	2,50	
CATALOGUE EXPO BEN	18,00	
CATALOGUE ETRANGE	7,00	
TEE SHIRT ADULTES	19,90	
SAC TOILE	6,50	
MAGNET ARTISTE	3,80	
BLOC CUBE	8,00	
MINI BLOC	5,00	
LA VIE NE S ARRETE JAMAIS	25,00	
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00	
C EST QUOI LA CULTURE	25,00	
BEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	25,00	
carte postale	0,60	
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00	
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO "CHEMA MADDOZ"		
CHEMA MADDOZ LES REGLES DU JEU	34,00	
CHEMA MADDOZ ANGLE DE REFLEXION	65,00	
CHEMA MADDOZ BROCHURE	3,00	
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO "CHEMA MADDOZ"		
LE PETIT MONDE DE SAMSOFY	15,00	NOUVEAU

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est clôturée à 20 h 30.